

non seulement pour les habitants des provinces côtières mais aussi pour les résidents de l'intérieur qui ne connaissent les océans que grâce aux délices d'un repas au poisson.

Quant au ministère, comme tout le monde, j'attends très patiemment depuis bien longtemps, sachant que le ministre n'a pas de précédent manifeste pour se guider...

**M. Comeau:** Seulement sa tête.

**M. Forrestall:** Je suis presque disposé à m'en contenter, car le temps presse. Mais le ministre a maintenant, ou presque, son ministère. Comme mon collègue qui vient d'intervenir l'a dit l'autre soir, il est bien beau de créer des ministères, de s'inquiéter de la pollution et d'en parler, mais il faut de l'argent pour lutter contre la pollution. Il nous en faudra pour nous renseigner sur l'industrie de l'espadon, mais combien plus pour établir un programme efficace contre les premiers responsables de la pollution de notre milieu dans sa totalité. Le gouvernement est-il prêt à le leur faire payer?

**L'hon. M. Drury:** Nous ne pouvons le faire sans mesure législative.

**M. Forrestall:** Le ministre dit qu'on ne peut les faire payer sans une mesure législative. Si le ministre, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, se levait pour garantir que le nouveau ministre de l'Environnement aura les fonds nécessaires pour dépolluer les Grands lacs, l'océan et les territoires du Nord, je suis certain que la coopération des membres de l'opposition lui serait spontanément acquise. Pour revenir à la question d'argent, jusqu'ici aucun des députés d'en face n'a osé même aborder la question du coût de la dépollution de notre environnement. Il faut pourtant le faire. Les Canadiens qui attendent avec tant d'impatience les mesures que le ministre doit prendre ont aussi hâte de voir la note. Je reprends les paroles du député de South Western Nova (M. Comeau): il faut de l'argent pour combattre la pollution et il nous en faudra pour survivre et ne pas permettre encore qu'on déverse des déchets non traités dans les anses, les ports et les étendues d'eau douce. J'allais mentionner la rivière Outaouais, mais il s'agit d'un cours d'eau. Je devrais peut-être borner mes remarques aux étendues d'eau qui ne se déversent nulle part.

• (9.10 p.m.)

En tout premier lieu, le ministre devrait voir à mettre un terme à ce qui se passe. Il ne devrait pas accepter les suggestions et les propositions qui ne feraient que perpétuer d'une façon ou d'une autre le problème auquel nous voulons nous attaquer. Si nous voulons faire disparaître la pollution, commençons au moins par mettre fin à des situations qui permettent à de nouveaux agents de pollution de s'introduire dans notre milieu. Lorsque de nouvelles usines sont construites, insistons sur l'observance de normes minimums suffisamment élevées pour le maintien de la propreté de l'air. En outre, veillons à propager les mêmes idées et à user de la même influence à l'égard des effluents déversés dans nos rivières, nos lacs et nos océans. Supprimons cet abus promptement. Malgré les difficultés que rencontrera le ministre ces prochains mois

[M. Forrestall.]

dans la recherche des mesures législatives et des règlements requis, il trouvera du réconfort et de l'appui auprès de ses collègues de la Chambre des communes. J'espère qu'il en est conscient, alors qu'il s'avance armé de son nouveau projet de loi.

Ce serait une nouvelle forme de pollution, pourrait-on dire, de permettre aux gouvernements et aux sociétés de continuer à écarter certaines politiques avant qu'il n'en ait été fait un usage efficace, politiques qui se sont avérées utiles, mais qui sont modifiées de quelque façon pour répondre à la demande de changement. La chose arrive fréquemment. Il me semble que les titulaires actuels des postes de responsabilité, en général, n'ont pas prouvé leur utilité. Le régime de cabinet, jusqu'ici, n'a pas eu de mauvais résultats. Le pire que j'en puisse dire, c'est qu'il serait placé entre de mauvaises mains. Notre régime gouvernemental semble avoir assez bien fonctionné pendant des années, mais je ne suis pas sûr qu'il ait survécu à son utilité. Voilà l'une des conclusions qu'on doit tirer de l'objectif que semble viser ce projet de loi. On semble écarter d'autres politiques simplement parce qu'un changement peut paraître souhaitable. En écartant des idées et des principes avant qu'ils n'aient complètement répondu aux besoins de la société, on gaspille, et c'est de la pollution. Comme mon chef le disait il y a quelques jours, il s'agit d'une pollution inutile actuellement, inspirée par l'orgueil. En soi, c'est de la dilapidation, parce qu'on n'a pas montré clairement et à la satisfaction des Canadiens qu'il faut vraiment donner de l'expansion au cabinet.

On demande à la population de ce pays, par l'intermédiaire de ses représentants à la Chambre, d'accepter un bill non limitatif. Il pourrait être néfaste si les pouvoirs qu'il confère étaient placés entre les mains de gens capables et les utiliser sans les scrupules qu'exige notre régime politique. Je me demande parfois quel est exactement le but du premier ministre (M. Trudeau) et du gouvernement pour aller aussi loin. Que veut dire tout cela et jusqu'où iront-ils? Quelles sont leurs intentions? Exception faite du ministère de l'Environnement, indiscutablement nécessaire, en quoi avons-nous besoin de ce département d'État aux pouvoirs si imprécis? Leur rôle est très vague.

**Une voix:** Et les récompenses?

**M. Forrestall:** Peut-être que de bons traitements et des récompenses les rendraient heureux. C'est un argument par trop simpliste. Le gouvernement pourrait donner suite au rapport Beaupré, ça leur ferait plaisir et ne me déplairait pas.

**Une voix:** Et ça coûterait moins cher.

**M. Forrestall:** Ça coûterait beaucoup moins cher à la longue. Je m'inquiète davantage de cette mesure que ne l'exprime cette remarque. La loi est un peu trop superficielle. Je me demande ce qu'a vraiment à voir ce bill avec l'acquisition de pouvoirs. Permettez-moi de citer un exemple et de jeter peut-être quelque lumière sur le message de mon collègue de l'Ouest. J'aimerais avertir les premiers ministres des provinces situées à l'ouest de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario. L'essence même de cette mesure législative est un désir effréné d'assumer un pouvoir total et absolu, non pas dans le cadre d'un